



Première édition du Prix *Osez le musée*

« Musées du XXI^e siècle »

27 juin 2018

Contacts ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Service de presse

Tel. : 01 40 15 83 31

service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Direction générale des patrimoines

Tel. : 01 40 15 78 14

francoise.brezet@culture.gouv.fr

Sommaire

Le prix <i>Osez le musée</i>	p. 5
Le palmarès 2017	p. 7
Les lauréats	p. 9
1 ^{ers} prix ex æquo	
▶ Louvre-Lens	p. 9
▶ Palais des Beaux-Arts de Lille	p. 11
2 ^e prix	
▶ Écomusée de Margeride	p. 12
Mentions spéciales	
▶ Musée du quai Branly - Jacques Chirac	p. 13
▶ Paris Musées	p. 15
Le jury	p. 17
Le règlement du prix	p. 19

Le prix *Osez le musée*

La création du prix *Osez le musée* figure parmi les mesures proposées par la mission Musées du XXI^e siècle dans son rapport intitulé *Inventer des musées pour demain* et présenté au ministère de la Culture en mars 2017.

Ce prix distingue des musées faisant preuve d'une politique d'ensemble volontariste, novatrice et durable en direction des personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale et économique et en réel partenariat avec les relais du champ social. Le prix *Osez le musée* vise à encourager et soutenir les musées engagés dans une démarche collaborative et inclusive, et qui privilégient dans la durée un mode opératoire de coproduction avec les associations, leurs relais et leurs publics.

Doté de 50 000 euros, le prix *Osez le musée* est décerné par un jury composé des associations nationales de solidarité : ATD Quart-Monde, le Secours Populaire, la CIMADE, la Fédération des acteurs de la solidarité, Emmaüs Solidarité, ainsi que le Commissariat général à l'égalité des territoires.

Pour sa première édition, le prix *Osez le musée* a suscité un réel intérêt. Les candidatures reçues représentent la grande diversité des musées en France. Elles témoignent du dynamisme des régions dans les politiques de médiation visant à inclure une diversité de publics et produire des offres innovantes pour les publics les plus éloignés d'un point de vue social et symbolique.

Les dossiers présentés tendent également à démontrer que la reconnaissance des droits culturels de toutes et de tous devient un objectif central des projets scientifiques et culturels et de la programmation des musées sur l'ensemble du territoire.

Le prix *Osez le musée* s'inscrit dans un ensemble de mesures et d'actions résultant de la mission Musées du XXI^e siècle, parmi lesquelles : la création du label *Le musée sort de ses murs* ou encore l'instauration d'une charte pour l'accueil des groupes scolaires et des publics adolescents.

Ce prix fait également parfaitement écho aux dispositifs mis en place par le ministère de la Culture en matière d'éducation artistique et culturelle comme par exemple *C'est mon patrimoine* ou *La classe, l'œuvre !*

Il opère par ailleurs un lien très fort avec le prix *Patrimoines pour tous* quant aux enjeux de l'accessibilité généralisée aux établissements culturels.

Le prix *Osez le musée* fait sienne l'ambition partagée par la trentaine d'établissements réunis dans la mission "Vivre ensemble" : *favoriser l'accueil des personnes peu familières des institutions culturelles et lutter contre l'exclusion.*

Il s'inscrit enfin dans l'action résolue du gouvernement et de la ministre de la Culture pour vaincre la ségrégation culturelle sur l'ensemble du territoire et tout particulièrement dans les territoires culturels prioritaires.

Le palmarès 2017

Pour sa première édition le prix *Osez le musée* a enregistré 18 candidatures émanant de 5 régions :

Hauts-de-France, Normandie, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France.

Le jury qui s'est réuni le 27 novembre 2017 a décerné le palmarès suivant :

1^{ers} prix ex æquo: Louvre-Lens et Palais des Beaux-Arts de Lille

Dotation : 20 000 euros chacun

Louvre-Lens

Le partenariat avec ATD Quart-Monde et le Secours Populaire permet une action sociale vers les territoires de vie en crise économique et sociale, les zones sensibles, au sein du bassin minier à destination de demandeurs d'emploi mais aussi de demandeurs d'asile, ainsi que pour les bénéficiaires locaux d'ATD Quart-Monde.

Palais des Beaux-Arts de Lille

Les partenariats avec les Écoles de la 2^e chance de Lille, Roubaix et Armentières, avec les Clubs Jeunes des agences Pôle Emploi de Lille et Roubaix, et avec l'association Formation Culture Prévention de Lille permettent un travail exemplaire avec de jeunes demandeurs d'emploi qui prend la forme d'ateliers de formation pour la réinsertion.

Ce modèle a été dupliqué à la Piscine de Roubaix, au Louvre-Lens et au musée Antoine Lécuyer de Saint-Quentin.

2^e prix : Écomusée de Margeride

Dotation: 10 000 euros

L'**écomusée de Margeride** déploie des efforts importants, notamment en direction des personnes âgées isolées, pour répondre aux réalités sociales difficiles d'un territoire qui figure parmi « les territoires ruraux de développement prioritaire ». Ce travail s'inscrit dans l'élan participatif qui a caractérisé les origines du musée : avec des associations et le Centre social de Saint-Flour, ce sont des ateliers tricot, mais aussi une démarche de collecte de la mémoire auprès des anciens qui permettent de faire du musée un lieu en prise avec la réalité et les besoins du territoire rural en question.

Mentions spéciales : musée du quai Branly - Jacques Chirac et Paris Musées

Le musée du quai Branly - Jacques Chirac

Dès son ouverture en 2006, le musée a noué des partenariats avec des hôpitaux, des centres pénitentiaires et des associations d'insertion de personnes issues de milieux défavorisés : création de visites spécialisées adaptées aux personnes en apprentissage du français, mise en place des « Ateliers nomades » : des œuvres, sorties du musée ont été exposées à Cergy-Pontoise (2013), Clichy-sous-Bois et Montfermeil (2014), Evry (depuis 2016).

La Journée des associations, organisée chaque année depuis 2011 un lundi de fermeture, a permis en 2017 d'accueillir 53 structures sociales différentes, encadrant plus de 700 participants, de tous âges et de toutes origines.

Paris Musées

Paris Musées regroupe les quatorze musées de la Ville de Paris.

Les démarches des quatorze musées regroupés au sein de Paris Musées touchent 15 000 personnes par an et s'adressent aux personnes en situation de grande exclusion, hébergées dans des centres, en apprentissage du français, aux patients des hôpitaux psychiatriques, aux enfants placés, aux jeunes en insertion professionnelle, ou encore aux détenus. Paris Musées propose notamment un dépôt d'œuvres dans des centres d'hébergement, fac-similés d'œuvres des collections.

Leurs partenariats avec le Samu social de Paris, la protection de l'enfance, la Mission locale de la Ville de Paris, mais aussi avec les principales grandes associations comme Culture du cœur, le Secours Populaire et le Secours Catholique, Aurore ou Emmaüs, témoignent du dynamisme de ce travail de co-construction.

Les lauréats

1^{er} prix ex æquo

► Louvre-Lens

Des actions sociales et solidaires multiples pour des publics pluriels



© Musée du Louvre-Lens / Frédéric Lovino

Le musée du Louvre-Lens dirige prioritairement son action sociale et solidaire vers les bassins de vie en crise économique et sociale, les zones sensibles, au sein du bassin minier : un travail à l'échelle du territoire pour contribuer à y résorber les inégalités.

Le Louvre-Lens tente également d'agir là où se rassemblent ceux que l'action culturelle peine généralement à toucher : dans les centres commerciaux, dans l'espace public, lors d'événements populaires, etc.

Le Louvre-Lens a fêté ses cinq ans en décembre dernier, et depuis son inauguration, plus de 15 000 personnes exclues, fragilisées ou vulnérables ont bénéficié de l'action sociale et solidaire du musée.

La grande majorité des partenaires et bénéficiaires est associée au musée depuis son ouverture. Certains, comme ATD Quart-Monde ou le Secours Populaire, étaient déjà aux côtés du musée avant même son inauguration.

Les formes de l'action sociale et solidaire du Louvre-Lens sont aussi multiples que les publics sont pluriels.

La démarche du musée dépasse la seule action culturelle : elle peut aller jusqu'à mettre le musée « à disposition » des institutions partenaires pour faciliter la réalisation de leurs objectifs.

Parmi les actions réalisées :

Tour de Babel (2016-2017)

Un projet avec des demandeurs d'asile autour de la thématique de l'écriture : un travail collaboratif sur la diversité des langues ouvrant à la mixité des publics et instaurant un dialogue multiculturel.

Départ pour le Louvre-Lens (2017)

Un projet, en partenariat avec l'agence Pôle Emploi de Lens, axé sur le développement des compétences des jeunes demandeurs d'emploi à partir de supports artistiques.

Le projet culturel fait ici partie intégrante du plan de formation, avec le partage des savoirs, des pratiques plastiques et des émotions. Il se double d'un transfert de compétences professionnelles.

Rencontre de bénéficiaires locaux d'ATD Quart-Monde avec des artistes comme le comédien Guy Alloucherie ou la pianiste Anne Queffélec.

Les Interrupteurs

Expérience novatrice de la brigade d'intervention pluridisciplinaire, notamment auprès de patients hospitalisés à Lens.

Une escouade de médiateurs expérimentés intervient de manière inopinée et décalée dans des lieux aussi inattendus que des écoles, universités, marchés, gares ou centres commerciaux. Sa mission : briser la glace avec un public qui ne vient pas naturellement au musée, en créant des moments d'étonnement et de convivialité.

Avec Les Interrupteurs, le mode opératoire est celui du « happening », privilégiant la surprise et la fantaisie. À l'instar des Brigades d'Intervention Poétique, ils proclament l'interruption de tous les programmes pour quelques minutes de culture inattendue.

1^{er} prix ex æquo

► Le Palais des Beaux-Arts de Lille

Engager avec l'art un dialogue créatif et original



© DR

Les actions sociales et éducatives prennent la forme de projets menés avec des structures associatives qui sont, pour certaines, en lien avec le musée depuis plus de 10 ans.

Les trois projets mis en avant pour le prix *Osez le musée* ont ainsi été réalisés avec les Écoles de la 2^e chance de Lille, Roubaix et Armentières, dédiées à l'insertion professionnelle de jeunes sortis du système éducatif sans qualification, avec les Clubs Jeunes des agences Pôle Emploi de Lille et Roubaix, ainsi qu'avec l'association Formation Culture Prévention, de Lille.

Chaque projet est unique, qu'il s'agisse d'ateliers, de pratique artistique, de rencontres... Il convient de répondre au besoin formulé par la structure partenaire, tout en familiarisant les participants avec le musée. Chacun est incité à prendre la parole devant les œuvres, à découvrir les métiers de la culture.

Le musée travaille avec tous les publics mais, en médiation, cible tout particulièrement ceux qui se trouvent éloignés de la culture pour des raisons économiques, sociales ou de handicap.

« L'art, une chance » (dispositif créé en 2011)

Avec les Ecoles de la 2^e chance, le musée travaille avec trois antennes de l'E2C Grand Lille, celles de Roubaix, Armentières et Grand Lille. Les stagiaires concernés ont entre 18 et 26 ans, sont sans diplôme ni qualification et sortis depuis plus de deux ans du système scolaire.

Depuis 2011, près de 200 stagiaires des Ecoles de Lille, Roubaix et Armentières ont été accueillis au musée pour des sessions de 4 à 20 heures alliant découverte des œuvres et pratique artistique.

« L'art d'arriver à l'emploi » (créé en 2015)

En partenariat avec les Clubs Jeunes de Pôle Emploi, « L'art d'arriver à l'emploi » s'adresse à des jeunes de moins de 30 ans, avec un niveau de formation inférieur ou équivalent à BAC+2, bénéficiant d'un suivi intensif de 3 mois par Pôle Emploi, résidant en priorité dans les quartiers relevant de la politique de la ville (les ZUS – Zones Urbaines Sensibles).

Cette action a déjà touché 190 jeunes par groupe de 15.

Ce modèle a été dupliqué à la Piscine de Roubaix, au Louvre-Lens et au musée Antoine Lécuyer de Saint-Quentin.

2^e prix

► L'écomusée de Margeride

Transmettre la mémoire aux jeunes générations



. Service Communication Saint-Flour Communauté © DR

. Maison de retraite Jean Meyronneinc © DR

. Centre social de Saint-Flour © DR

Saint-Flour dans le Cantal figure parmi « les territoires ruraux de développement prioritaire ». C'est dans ce contexte que l'écomusée de Margeride a fait le pari de s'adresser aux personnes âgées isolées, via un partenariat avec des maisons de retraite et clubs du 3^e âge, au travers de projets reposant sur la participation, le partage, le lien entre les populations, et la mixité intergénérationnelle.

L'écomusée de Margeride renoue avec l'élan participatif qui a caractérisé ses origines. Il a ainsi produit les expositions « **Les Petits Maux de Mémé** » et « **Mille couleurs au jardin** », lancées respectivement en 2016 et 2017, en partenariat avec plusieurs institutions de Saint-Flour Communauté. Les personnes âgées de Margeride ont participé aux projets de l'écomusée par l'intermédiaire d'associations ou du Centre social de Saint-Flour, qui a notamment hébergé des ateliers tricot pour l'exposition « Mille couleurs au jardin ».

Mille couleurs au jardin

Il s'agit de **yarn bombing** ou tricot-graffiti ou encore tricot urbain. Une forme d'art urbain ou de graffiti qui utilise le tricot, le crochet, ou d'autres techniques (enroulement, tissage, tapisserie, accrochage...) utilisant du fil.

Les petits maux de Mémé

Cette démarche de collecte de la mémoire veille à ce que les personnes âgées participent activement aux projets. Celles-ci ont confié leurs recettes à base de plantes médicinales et se sont prêtées au jeu de la photographie en posant devant l'objectif d'un photographe professionnel. Dans une société caractérisée parfois par le jeunisme, il est important de mettre en valeur ceux qui ont tant fait pour le territoire et qui détiennent des connaissances transmises de génération en génération.

Il s'agit aussi d'une démarche culturelle qui porte l'idée du « vivre-ensemble » par-delà les différences générationnelles et sociales.

Mention spéciale

► Le musée du quai Branly - Jacques Chirac

À la rencontre de tous les publics



. Ateliers nomades © musée du quai Branly - Jacques Chirac, photo Cyril Zannettacci

. Visite "De la tête aux pieds" © musée du quai Branly - Jacques Chirac, photo Xavier Pierre

. Projet "Dix mots qui content au musée" © photo Pit

Dès son ouverture en 2006, le musée du quai Branly – Jacques Chirac a noué des partenariats avec des hôpitaux, des centres pénitentiaires et surtout des associations - l'association Frateli, l'Institut Télémaque, Emmaüs France, Savoir pour réussir.... – qui travaillent à l'insertion de personnes issues de milieux défavorisés ou se trouvant, d'une manière ou d'une autre, dans le besoin.

Création de visites spécialisées qui sont adaptées, selon les occasions, à des personnes ne maîtrisant pas très bien le français, à un public connaissant peu les arts non-occidentaux, ou encore à des visiteurs susceptibles de trouver dans les collections du musée des œuvres venant de la région du monde dont ils sont originaires.

Des « Ateliers nomades »

Dans le cadre de ce dispositif, le musée du quai Branly – Jacques Chirac part à la rencontre des publics en investissant l'ensemble des lieux de diffusion culturelle – médiathèque, bibliothèque, musée local... – d'une ville partenaire.

Une démarche d'échanges itératifs : des œuvres, sorties du musée pour cette occasion, ont ainsi été exposées à Cergy-Pontoise (2013), Clichy-sous-Bois et Montfermeil (2014) ou encore Evry (depuis 2016).

Celles-ci sont présentées par les conservateurs du musée et, à la suite de cette introduction, un bus est mis gratuitement à disposition des habitants pour leur permettre d'aller découvrir le reste des collections au musée du quai Branly – Jacques Chirac. Ce dispositif permet d'éveiller la curiosité de personnes qui n'avaient pas nécessairement entendu parler du musée, ou prévu de s'y rendre.

La Journée des associations

Organisée chaque année depuis 2011 au cours d'un lundi de fermeture au grand public – avec le soutien de la Fondation TOTAL – la Journée des associations permet aux relais formés au musée dans l'année de revenir avec leur public pour une journée gratuite et festive.

L'édition 2017 a permis d'accueillir au musée 53 structures sociales différentes, encadrant 739 participants, de tous âges et de toutes origines. 55% des structures accompagnaient des publics en apprentissage du français.

Une invitation pour deux, valable un an, est donnée à chaque participant (24% des invitations distribuées lors de la Journée des associations 2016 ont ainsi été utilisées durant l'année 2016-2017, soit 328 personnes), favorisant ainsi la mixité des publics.

De 2015 à 2017, le musée a mis en place une vingtaine de conférences et ateliers, ainsi que des visites guidées au musée, pour les détenus de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy.

Mention spéciale

► Paris Musées

Quand l'intégration sociale passe par la démocratisation des musées



. Musée Cernuschi © DR

. Musée d'art moderne © Ferrante Ferranti

. Petit Palais-Journée du Patrimoine atelier petit citoyen en herbe © DR

L'accès des personnes socialement défavorisées est un axe majeur de la politique de Paris Musées depuis sa création en 2013.

Cette démarche s'adresse aux personnes en situation de grande exclusion hébergées dans des centres, aux personnes en apprentissage du français, aux patients des hôpitaux psychiatriques, aux enfants placés, aux jeunes en insertion professionnelle, ou encore aux détenus.

Paris Musées propose par exemple un dépôt d'œuvres dans des centres d'hébergement, des fac-similés d'œuvres des collections. L'établissement a initié la co-construction d'une exposition sur le « vivre-ensemble » entre un conservateur et les résidents d'un foyer de jeunes.

Des sessions en petit groupe sont également organisées au sein des différents musées, avec un médiateur qui commente les œuvres et explique le vocabulaire utilisé dans le cadre de séances d'apprentissage du français.

Afin de mener à bien ces actions, des liens privilégiés ont été développés avec les réseaux associatifs de la Politique de la Ville – Centre d'action sociale de la Ville de Paris, Samu social de Paris, administrations travaillant à la protection de l'enfance comme la DASES ou d'autres œuvrant pour l'insertion professionnelle comme la Mission locale de la Ville de Paris – ainsi que les principales grandes associations comme Culture du cœur, le Secours Populaire et le Secours Catholique, Aurore, Emmaüs...

Aujourd'hui Paris Musées, qui touche par ce biais près de 15 000 personnes par an, souhaite poursuivre ses efforts dans ce domaine en déployant les expériences positives dans l'ensemble des musées de la ville, mais aussi hors les murs, dans l'espace public notamment les quartiers populaires de Paris ou en banlieue. De nouveaux partenariats avec des villes comme Montreuil sont en projet.

Paris Musées publie par ailleurs un livret intitulé « Relais du Champ Social ».

Le jury

Président

Vincent BERJOT

Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture

Associations nationales de solidarité

Claire HEDON

Présidente d'ATD Quart-Monde, représentée par **Geneviève HOTTOIS**, responsable du réseau culture

Julien LAUPRETRE

Président du Secours Populaire, représenté par **Kadidja REGNIER**, cheffe de projet Accès à la Culture et actions éducatives

Geneviève JACQUES

Présidente de la CIMADE, représentée par **Vincent BROSSEL**, responsable Développement, Ressources privées, Communication, Sensibilisation

Louis GALLOIS

Président de la Fédération des acteurs de la solidarité, représenté par **Laura SLIMANI**, chargée de mission Europe, Prostitution, Culture

Paul DUPREZ

Président d'Emmaüs Solidarité, représenté par **Aurélie EL HASSAK-MARZORATI**, Directrice générale adjointe

Commissariat général à l'égalité des territoires

Jean-Benoît ALBERTINI, Commissaire général, représenté par **Stephan LUDOT**, adjoint au sous-directeur

Ministère de la Culture

Marie-Christine LABOURDETTE

Directrice, chargée des musées de France, représentée par **Pierre MACHU**, chef du bureau des réseaux territoriaux, direction générale des patrimoines

Emmanuelle LALLEMENT

Cheffe du Département de la politique des publics, direction générale des patrimoines

Laurent ROTURIER

Président de l'association des Directeurs régionaux des affaires culturelles

Le règlement



Direction générale des patrimoines
Département de la politique des publics
6, rue des Pyramides
75041 PARIS Cedex 01

Article 1- Les objectifs du prix

Le prix *Osez le musée* a pour objet de distinguer un musée qui :

- a développé une démarche d'accueil, d'accompagnement et de médiation pour toucher les personnes adultes, notamment issues des quartiers et zones prioritaires, en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale ou économique, en situation de réinsertion sociale ou professionnelle ou en situation d'illettrisme ;
- a réalisé, à ce titre, des dispositifs originaux facilitant la découverte des collections et des offres culturelles par ces publics et visant à les faire se réapproprier le musée.

Article 2 - Conditions de participation

- I. Les candidats seront obligatoirement issus d'une des catégories ci-dessous désignées :
 - a) à l'échelle territoriale, les musées bénéficiant de l'appellation « Musées de France » ;
 - b) à l'échelle nationale, les musées – établissements publics et services à compétence nationale – sous tutelle de l'État, relevant soit du ministère de la Culture, soit relevant d'une autre autorité ministérielle.
2. Ils devront transmettre un dossier de candidature, obligatoirement présenté en version papier et en version électronique (clé USB, CD-ROM, etc.) au plus tard le 8 septembre 2017 :

- pour la catégorie « musées de France » aux directions régionales des affaires culturelles compétentes (liste des DRAC disponible sur le site internet du ministère de la Culture : <http://www.culture.gouv.fr/Regions>)
- pour la catégorie « musées nationaux » au département de la politique des publics, direction générale des patrimoines, 6 rue des Pyramides 75041 Paris Cedex 01 (secretariat.dpp@culture.gouv.fr)

3. Les dossiers de candidature devront comprendre obligatoirement :

- a) une fiche d'inscription (cf. annexe 1) ;
- b) une synthèse d'une quinzaine de pages résumant la démarche du candidat (objectifs, moyens financiers et humains, types d'actions et d'activités développées, partenariats, méthodes de réalisation, implication des services de l'établissement, politique tarifaire, mode et outils de communication adaptés, etc.) (cf. annexe 2).

Tout dossier incomplet, illisible, ou envoyé après le 8 septembre 2017, ne sera pas retenu. Les dossiers ne seront pas retournés aux participants.

Les candidats pourront obtenir les annexes n°1 et n°2 mentionnées ci-avant en envoyant un courriel à l'adresse électronique suivante : secretariat.dpp@culture.gouv.fr

Aucun frais de participation n'est exigé.

Article 3 - Calendrier

Les dossiers retenus par les DRAC ou DAC devront être transmis, accompagnés d'un avis circonstancié, au département de la politique des publics, direction générale des patrimoines, 6 rue des Pyramides 75041 Paris Cedex 01 (secretariat.dpp@culture.gouv.fr) au plus tard le 5 octobre 2017

Le jury se réunira en décembre 2017 pour désigner les lauréats.

Article 4 - Présélection

Chaque direction régionale des affaires culturelles informera les musées de France relevant de sa compétence territoriale de l'ouverture des candidatures au prix *Osez le musée* et des conditions de participation à ce dernier.

Elle leur communiquera le présent règlement et la fiche d'inscription puis opérera, sous la responsabilité des conseillers musées, une présélection des dossiers reçus.

Les dossiers retenus, accompagnés d'un avis circonstancié, seront ensuite transmis à la Direction générale des patrimoines – Département de la politique des Publics – 6 rue des Pyramides, 75041 Paris cedex 01.

Le département de la politique des publics se chargera également, pour ce qui concerne les établissements nationaux, de les informer de l'ouverture des candidatures au prix *Osez le musée* et de leur communiquer son règlement et la fiche d'inscription. Il procédera par la suite à la présélection des dossiers reçus.

Il se chargera de centraliser tous les dossiers de candidatures présélectionnés afin de les transmettre, dans le respect du calendrier prévu à l'article 3, aux membres du jury.

Article 5 - Composition du jury

Le jury, présidé par le directeur général des patrimoines, est composé :

- de représentant(e)s de la direction générale des patrimoines (service des musées de France et département de la politique des publics),
- d'un(e) représentant(e) des directions régionales des affaires culturelles,
- d'un(e) représentant(e) de l'Association des maires de France,
- d'un(e) représentant(e) du secrétariat général du ministère de la Culture,
- d'un(e) représentant(e) du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,
- d'un(e) représentant(e) du commissariat général à l'égalité des territoires,
- d'un(e) représentant(e) du SAMU Social,
- de représentant(e)s d'associations nationales de solidarité (ATD Quart-Monde, la CIMADE, Emmaüs, Secours populaire français, Fédération des acteurs de la solidarité)

Article 6 - Modalités d'attribution du prix

Le jury désignera plusieurs lauréats, dans chacune des deux catégories mentionnées à l'article 2-1 du présent règlement, sur la base des critères suivants :

- l'existence ou le développement de partenariats avec les diverses associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion, représentatives du champ social ;
- l'existence d'offres spécifiques à l'adresse des relais associatifs (sensibilisation, formation, aide à la préparation de la visite, attribution du droit de parole, kit pédagogique ou livret d'accompagnement, etc.) ;
- l'existence d'outils d'aide à la visite et de matériels pédagogiques, notamment numériques, favorisant à terme l'autonomie des publics cibles ;

- la mise en œuvre d'un mode opératoire de coproduction avec les associations, leurs relais et leurs publics, des actions de médiation, de sensibilisation et d'aide à la visite qui leur sont destinées ;
- la mise en œuvre d'actions ou de projets culturels menés hors les murs auprès de ces associations et de leurs publics ;
- l'existence d'une tarification adaptée aux publics cibles ;
- l'inscription des actions dans la politique locale dédiée à toutes les formes d'exclusion (politique de la ville, lutte contre la radicalisation, contre le racisme, l'antisémitisme ou toute forme de discrimination) ;
- la prise en compte de la mixité des publics dans la démarche d'accueil, d'accompagnement et de médiation développée en direction des publics cibles.

Pour la première catégorie (musées de France relevant des collectivités territoriales), le prix se traduira par la remise d'un montant global de 50 000 euros réparti entre un et plusieurs lauréats.

Pour la seconde catégorie, le prix distinguera plusieurs musées nationaux. Ce prix sans dotation s'interprète comme l'attribution d'un label de qualité.

La décision du jury est souveraine et aucun recours ne sera accepté.

Article 7 - Remise du Prix

Les lauréats des deux catégories recevront leur prix des mains du ou de la ministre de la Culture ou de son ou sa représentant(e).

Article 8 - Utilisation des droits patrimoniaux et extra patrimoniaux

La participation au concours entraîne l'approbation sans réserve du présent règlement.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le lauréat autorise le ministère de la Culture à utiliser et à rendre publics ses nom, adresse et image à l'occasion d'actions de communication.

Le ministère de la Culture n'est pas responsable de la protection des idées, brevets, décisions, modèles ou marques liés aux réalisations présentées.

Article 9 - Modification ou annulation du concours

Si un cas de force majeure entraînait l'annulation du concours, les organisateurs ne pourront en être tenus responsables.